



Prime de 4000 € pour l'embauche d'un travailleur handicapé

Actualité législative publié le 04/11/2020, vu 1055 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

Après la prime à l'embauche pour les jeunes, et celle pour les apprentis, c'est au tour des travailleurs handicapés de bénéficier d'un coup de pouce dans le cadre du plan de relance.

L'aide forfaitaire décidée par le Gouvernement d'un montant de 4 000 euros sur un an pour un salarié à temps plein permet de compenser pendant la première année les cotisations sociales pour un jeune, rémunéré jusqu'à deux fois le montant du SMIC horaire, embauché en CDI ou CDD d'une durée d'au moins 3 mois. Elle est versée par tranche trimestrielle au prorata du temps de travail et de la durée du contrat.

Les entreprises et associations disposent d'un délai de 4 mois à compter de l'embauche du salarié pour déposer leur demande d'aide. [La plateforme de téléservice](#) permettant le dépôt de la demande, auprès de l'Agence de services et de paiement, sera ouverte à partir du 1er octobre 2020, pour obtenir le versement d'un premier paiement trimestriel.

Les entreprises et associations disposent donc de 6 mois à compter du 1er août pour embaucher un jeune de moins de 26 ans et bénéficier de l'aide.

Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/>

Pour plus d'infos : [Les aides à l'embauche d'une personne handicapée](#)

Voir notre guide : [Saisir le Conseil de Prud'hommes 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Poser une question juridique à un avocat](#)
 - [Guide pratique de l'association](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
 - [Sanctionner un salarié](#)
 - [Licencier un salarié pour faute](#)
 - [Rompre un CDD](#)
 - [Rupture conventionnelle : mode d'emploi](#)
 - [Saisir le Conseil de Prud'hommes](#)
-
- [Quelles vérifications effectuer avant d'embaucher un salarié ?](#)
 - [Un salarié peut-il cumuler plusieurs emplois ?](#)
 - [Quelles sont les obligations d'affichage d'un employeur ?](#)
 - [Qu'est-ce que le titre emploi-service entreprises \(TESE\) ? Comment y recourir ?](#)

- Comment effectuer la déclaration préalable à l'embauche ?
- Retraite complémentaire : obligatoire ou pas ?
- Mutuelle entreprise : les obligations de l'employeur
- Qu'est-ce que le registre unique du personnel ? Comment le remplir ?
- Visite médicale d'embauche : obligatoire ou pas ?
- Les aides à l'embauche d'une personne handicapée
- Qu'est-ce que la réduction générale des cotisations patronales sur les bas salaires (ex-réduction Fillon) ?
- Convention collective : obligatoire ou pas ?